

Réf: Dossier N° 112765

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « WORKPAY AFRICA LIMITED » en abrégé «  
WORKPAY »

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan-cocody Angré Djibi 1 en  
face de l'hotel la Résidence Koriette, Lot 10, Ilot 255

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/07/2022 et enregistrés au CEPICI le 19/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « WORKPAY AFRICA LIMITED » en  
abrégé « WORKPAY »

Objet : Toute activité relative au transfert d'argent, à la distribution de monnaie électronique, au paiement mobile et à toute activité connexe notamment, toutes activités ou opérations de fourniture de technologie, l'achat, la vente, la prise à bail ou en location gérance de tous biens meubles ou immeubles utiles ou nécessaires à la réalisation desdites activités, le négoce.

Et pour la réalisation de l'objet social, l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, de Société en participation ou de prise de dation en location ou de gérance de tous biens ou de droits ou autrement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Abidjan-cocody Angré Djibi 1 en face de l'hotel la Résidence Koriette, Lot 10, Ilot 255

Dirigeant(s) : M KIMANI PAUL NJOROGE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-06490 du 20/07/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°32495/GTCA/RC/2022 du 20/07/2022

